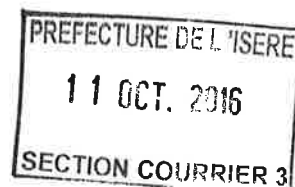


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS



Nombre de Conseillers
En exercice : 40
Présents : 29
Votants : 34

L'an deux mille seize, le vingt-sept septembre à 19H,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 20 septembre 2016

Résultat du vote

Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Jean Michel FERTIER, Roger CHARVET (Corbel) ; Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET, Susy REY (Entremont-le-Vieux) ; Roger VILLIEN, Alain LECLERCQ (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Philippe QUINTIN, Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERIER MUZET (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Gérard D'ALLIN, Nicole VERARD (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Pierre Auguste FEUGIER (Saint Franc) ; Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint-Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Cédric MOREL, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Yves GUERPILLON, Céline BURLET (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Louis BOCCHINO, Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73) ; Jean Paul PETIT (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint Pierre de Genebroz)

Pouvoirs : Nathalie HENNER à Cédric MOREL, Frédéric CALVAIRE à Jean Paul PETIT, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Christiane GONTHIER à Pierre Auguste FEUGIER, Christiane MOLLARET à Jean Louis MONIN,

**OBJET : INSCRIPTION DE L'ESPACE NORDIQUE
DES ENTREMONTS EN CHARTREUSE ET LA VIA
FERRATA DE ROCHE VEYRAND AU PLAN
DEPARTEMENTAL DES ESPACES SITES ET
ITINERAIRES**

CONSIDERANT l'article L 311-1 et suivants du code du sport, qui confie aux Départements la charge de réaliser un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI).

CONSIDERANT l'engagement du département de la Savoie dans l'élaboration d'un PDESI avec pour objectifs de pérenniser et favoriser la montée en qualité des sites de pratique d'activités de pleine nature d'intérêt départemental.

CONSIDERANT la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment la gestion de l'espace nordique des Entremonts et de la Via Ferrata de Roche Veyrand,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission tourisme du 11/04/2016,

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

- **APROUVE** l'inscription de la Via Ferrata de Roche Veyrand et du site nordique des Entremonts au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de la Savoie (PDESI 73).
- **S'ENGAGE** à conserver le caractère public et ouvert de ces itinéraires et espaces de pratique.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 29 septembre 2016,

Le Président

Denis SEJOURNE